

# Débats des Communes

## DEUXIÈME SESSION—ONZIÈME PARLEMENT

### CHAMBRE DES COMMUNES.

Mercredi, 30 mars 1910.

M. l'ORATEUR ouvre la séance à trois heures.

#### 1re LECTURE

De deux projets de loi:

Le 1er (bill n° 189-X), provenant du Sénat, déposé par M. Miller au nom de M. Turriff, tendant à constituer en corporation la Protectorate Life Insurance Company of Canada;

Le 2e (bill n° 190-TT), provenant du Sénat, déposé par M. Pardee au nom de M. Devlin, tendant à constituer en corporation la compagnie du chemin de fer de Québec à l'Ungava.

#### DEPOT D'UN BILL MODIFIANT LA LOI DES VIANDES ET CONSERVES ALIMENTAIRES.

L'hon. SYDNEY FISHER (ministre de l'Agriculture) demande à déposer un projet de loi (n° 193) tendant à modifier la loi des viandes et conserves alimentaires.

—Nous nous sommes aperçus, à l'exécution, que cette loi avait besoin de quelques légères modifications de forme et de rédaction. Les grandes lignes de la loi ne subissent aucun changement. Au reste, je donnerai tous les renseignements que l'on pourra désirer lors de la discussion par article de ce bill.

(La motion est adoptée, et le projet de loi est lu une 1re fois.)

#### QUESTIONS.

#### SUBVENTIONS A DES CHEMINS DE FER DANS LA COLOMBIE-ANGLAISE.

M. BARNARD demande:

Quels sont les détails de la somme de \$18,109,841 inscrite, comme ayant été dépensée dans la Colombie-Anglaise pour subsides aux chemins de fer, à la page 2 d'une réponse à un ordre de la Chambre des communes datée le 19 février 1908, et qui se trouve le document législatif n° 219 de la session de 1908?

L'hon. G. P. GRAHAM (ministre des Chemins de fer et des Canaux): Voici quelles ont été jusqu'en 1905-1906 les som-

mes dépensées par le Gouvernement fédéral pour des subventions à des chemins de fer dans la Colombie-Anglaise:

Le chemin de fer d'Esquimaux à Nanaimo, 73 milles, \$750,000; le chemin de fer de Nakusp à Slocan, 36 milles  $\frac{1}{2}$ , \$117,760; le chemin de fer de Columbia à Kootenay, 27 milles  $\frac{1}{2}$ , \$88,800; le chemin de fer de Shuswap à Okanagan, 51 milles, \$163,200; le chemin de fer de Kootenay à Arrowhead, 46 milles  $\frac{1}{2}$ , \$153,866; le chemin de fer canadien du Pacifique (de Revelstoke à Arrowhead), 25 milles, \$80,000; le chemin de fer canadien du Pacifique (de Savonas à Port-Moodie), 213 milles, \$13,326,100; le chemin de fer de Nicola et Kamloops et Similkameen, 35 milles, \$110,592; le chemin de fer canadien du Pacifique (Nid-du-Corbeau, 182 milles, \$2,301,936; le chemin de fer canadien du Pacifique (de Laggan à Savonas), 301 milles, \$4,031,233. Ensemble, \$21,105,496.

#### VENTES DE TERRAINS D'ÉCOLES.

M. LAKE demande:

1. Des terres des écoles ont-elles été vendues par le Gouvernement à des particuliers ou à des compagnies, autrement que par la voie d'enchères publiques?

2. Dans l'affirmative, dans quelles circonstances et à quelles conditions ces ventes ont-elles été faites, et la vente de ces terres a-t-elle été annoncée par avis public avant leur aliénation?

L'hon. FRANK OLIVER (ministre de l'Intérieur):

1. Oui, conformément aux statuts y relatifs.

2. Il a été vendu à des compagnies de chemins de fer, en vertu des dispositions de la loi des chemins de fer, autrement que par enchères publiques, des terrains d'écoles pour le passage de la ligne, pour des gares, des sablonnières, la pose des conduites d'eau. D'autres terrains d'écoles ont été vendus par acte privé à des bureaux de syndics, en vertu de la loi des terres fédérales (art. 39, par. 2), pour des emplacements d'écoles, ne dépassant en aucun cas quatre acres de superficie. Dans aucun autre cas, il n'a été vendu des terres scolaires à des particuliers ou des compagnies autrement que par enchères publiques.